



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 21 février 2011 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Achat terrain propriété Pierau

Afin d'agrandir l'aire de jeux « coin détente » et de constituer une réserve foncière pour la commune, le Conseil municipal, approuve l'achat d'un terrain de 9.33 ares appartenant à M PIERAU Pierre et son épouse Mme Françoise DELTEIL au prix de 119 700 € .
(vote : 18 voix pour et 1 voix contre)

2/Vente d'un terrain communal pour le projet de centre commercial

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de 29.38 ares (surface approximative), à détacher de la parcelle communale section 10 n°60/1, à la société « ESTATE » au prix de 3500 € l'are pour le projet de centre commercial.

3/Etude de faisabilité de l'assainissement pour le projet de centre commercial

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le SIACR de réaliser sur une étude sur l'assainissement concernant le projet de centre commercial dans la zone d'activités du Ried.

4/Création de l'Harmonie Municipale de Kilstett

Le Conseil municipal DECIDE de créer une Musique Municipale dite « Harmonie Municipale de Kilstett ». Cette musique s'appuie sur la tradition musicale de la Société « Musique Union de Kilstett » (MUK). (Vote : 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention)

5/Désignation des membres de la commission « Harmonie Municipale de Kilstett »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNE Mme Rose-Marie GUTFREUND et M Yannick HOMMEL comme représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission de gestion de « l' Harmonie Municipale de Kilstett ».

6/ Harmonie Municipale de KILSTETT: Création d'un poste d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique non titulaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique non titulaire à temps non complet pour occuper la direction musicale de l'Harmonie Municipale.

7/Rue de la Mairie : régularisation foncière

Une partie de la voirie de la rue de la Mairie appartient à un propriétaire privé.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de terrain de 0.01 are à l'euro symbolique de M Maurice WILD et son épouse Mme Michèle BILDSTEIN à la commune

8/ Clôtures Durspaltgraben : régularisation foncière Commune de Kilstett/Jean-Claude LANG

Le Conseil municipal APOUVE la cession d'une partie d'une terrain communale d'une superficie totale de 0.02 ares au prix de 12 858 € l'are. (vote : 18 voix pour et 1 abstention)

9/ Clôtures Durspaltgraben : régularisation foncière Commune de Kilstett/Cathie ENNESSER
Le Conseil municipal Approuve la cession d'une partie de terrains communaux d'une superficie totale de 0.02 ares mentionnés ci-dessous au prix de 12 858 € l'are.
(vote : 18 voix pour et 1 abstention)

10/Eglise : remplacement du moteur de volée de cloche n°2

Il est nécessaire de remplacer le moteur de volée de la cloche n°2 qui connaît régulièrement des pannes. Le Conseil municipal Décide de remplacer le moteur de volée de la cloche n°2 pour un coût approximatif de 1501 € TTC. Fournisseur : BODET 54210 St Nicolas de Port
(Vote : 18 voix pour et 1 abstention)

11/ Professeur de l'école de musique : remboursement frais de formation secouriste

Le Conseil municipal à l'unanimité, Décide de rembourser les frais de la formation de secourisme qui s'élèvent à 50 € à M Matthieu EBY professeur de l'école de musique municipale.

12/ Création de 9 poste d'emplois saisonniers :

M le Maire propose de créer des emplois d'agent d'entretien territorial non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre 2011.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 9 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre.

13/Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.

14/Divers :

Un conseiller municipal est intervenu pour dénoncer le changement de sonnerie de l'angelus qui a été reculé de 6 h à 7 h.
Le marché aux puces sera avancé au 8 mai au lieu du 15 mai

Le Maire

Gabriel MULLER